



SPORT SANTÉ– SAISON 2025 de janvier à juillet à compter du mercredi 8 janvier 2025 de 12 h 30 à 13 h 30



L'ASCE 56 ouvre, à compter du **mercredi 08 Janvier 2025**, des cours Sport santé, dans les locaux de la DDTM de Vannes, de 12 h 30 à 13 h 30 (hors période de vacances scolaires). Ces derniers seront assurés par le professeur de Alex Breizh Services.

Le tarif est de **66,00 € par personne et pour 22 cours** (de janvier à juillet - saison 2025). Il tient compte de la participation de l'ASCE 56.

Le règlement pourra se faire, par chèque bancaire, à l'ordre de l'ASCE 56. Les chèques vacances sont acceptés, ainsi que l'espèce

Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.

Si vous êtes intéressé(e.s) par cette activité sportive, veuillez compléter et retourner le bulletin, ci-joint, à la permanente de l'ASCE 56, **avant le lundi 16 décembre 2024** (délai de rigueur), accompagné de la totalité du règlement. Vous trouverez, également, le calendrier de la saison 2025.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

Le nombre est limité à 10 personnes.

La responsable de cette activité est :

Valérie Renaudineau, permanente de l'ASCE 56, au n° 02 56 63 72 38.

Bulletin d'inscription – Sport Santé
saison 2025 – Le mercredi, une fois/semaine, de 12 h 30 à 13 h 30
date limite d'inscription : lundi 16 décembre 2024 (délai de rigueur),
à retourner à : DDTM/ASCE 56
Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (**obligatoire**) : _____

N° téléphone portable (**obligatoire**) : _____ N° carte ASCE : 056/ _____

- CONDITIONS D'INSCRIPTION -

Jour et heure : mercredi, de 12 h 30 à 13 h 30 – 1 fois/semaine (hors période scolaire)
(être présent.e 10 minutes avant pour mise en place).

Lieu : dans les locaux de la DDTM de Vannes – 1, boulevard du Général Le Troadec
(en règle générale : au RDC - salles Groix 1 et 2).

Nombre : 10 personnes, maximum.

Tarif unique : 66,00 € pour 22 cours – de janvier à juillet 2025.

Règlement par : chèque vacances.

chèque bancaire.

Espèces.

chèque bancaire à l'ordre de : ASCE 56.

(1) cochez la case correspondante.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis anti-dérapant, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et reconnais qu'il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.

Fait, à _____

le _____

signature de l'adhérent(e)
avec la mention «lu et approuvé»